# Modèle de délibération à adapter

# Délibération relative au transfert de compétence mobilité pour les communautés de communes

Communauté………

Séance du (*jour/mois/année)*

Délibération n°*…*

Nombre de conseillers

En exercice : *…*

Présents : *…*

Absents : *…*

- dont suppléés :*…*

- dont représentés :*…*

Votants : *…*

- dont « pour »: *…*

- dont « contre »: *…*

- dont abstention *: …*

Le (*date et heure),* le conseil communautaire de la communauté …, convoqué le (*date)*, s’est réuni sous la présidence de ……, à (*lieu)* (N.B. : la délibération doit être adoptée avant le 31 mars 2021).

Présents : ……………………………………………………

Absents excusés : ………………………………………

Absents non excusés : …………………………………

Secrétaire de séance : ……………………………….

Objet : **Transfert de compétence mobilité**

Le conseil,

Vu l’arrêté préfectoral n°…, en date du …, constatant les statuts de la communauté de communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l’ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu l’article L1231-1-1 du Code des transports,

**Considérant**… *(indiquer ici, le cas échéant, des éléments de contexte, les principes selon lesquels le territoire aborde ce transfert vis-à-vis des communes et de la Région)*

**DÉCIDE**

De solliciter le transfert de la compétence d’organisation de la mobilité (l’article L1231-1-1 du Code des transports précise ce que recouvre cette compétence mobilité) par les communes composant la Communauté de communes ;

De ne pas demander (**A ADAPTER**, selon le choix fait), pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l’avenir conformément aux dispositions de l’article L. 3111-5 du Code des transports.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le ou la présidente